

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE VINGT- SIX JUIN A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard,
MAIRE.

Date de la convocation : **20 JUIN 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien,

Étaient excusées et non représentées : VIOLLET Etienne

Était Absent : BODET Roger, PRIVE Franck

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_06_03

Objet : Acceptation d'un don

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un don de 1 616,13 € est fait au profit de la commune par l'association magnésienne « l'Échiquier du marais » créée en 2000 n°0792007908 qui a procédé à sa dissolution pour le 1^{er} juillet 2025 conformément au procès-verbal du 13 mai 2025 sous la présidence de M. BARANGER.

Cette somme a été versée au trésor public le 17 juin 2025 par encaissement n°1007384333, afin d'établir l'écriture budgétaire ; il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don de 1 616,13 €.

En cas d'avis favorable celui-ci sera encaissé au compte 756 – Libéralités reçues.

En contrepartie de cette somme, il est demandé à la commune d'organiser des activités de découverte du jeu des échecs enfants du groupe scolaire « les hirondelles » dans le cadre des activités périscolaires APS. Une rencontre a eu lieu le 15 mai 2025 avec l'association active de Saint Maixent l'École « l'Échiquier Saint Maixentais » qui fait la proposition d'animations d'activité périscolaire échiquéennes sur l'année scolaire 2025/2026, cet engagement se décline comme suit :

- ✓ L'animation sera essentiellement effectuée par Mr Florent Le Calvé, président de l'association « l'Échiquier St Maixentais » et animateur, détenteur du diplôme d'initiateur (DIFFE) et d'animateur (DAFFE1 partiellement validé en raison du Covid). Mr Jean Marc DUBUC, autre animateur du club pourra effectuer des interventions.
- ✓ L'animation se fera sur les périodes scolaires, à priori le mardi. L'animation auprès des enfants se déroulera sur une période d'une heure. Si cela est possible, « l'Echiquier St Maixentais » souhaiterait intervenir sur deux périodes scolaires (8 séances d'apprentissage aux échecs au total : 4 avant les vacances de la Toussaint 2025 et 4 après) afin de permettre la découverte et l'acquisition des principes échiquéens (règles de bases, ouvertures, stratégie).
- ✓ C'est le club de St Maixent qui facturera les interventions dont le prix unitaire sera de 68 euros. Le tarif retenu est de 25 euros pour le cours et 43 euros pour le déplacement. La distance de 64 km qui a été retenue correspondant à un aller-retour du club de St-Maixent l'Ecole à l'école de Magné.

Dans le cas d'une validation du conseil, pour finaliser cet engagement et la collaboration, une convention entre les parties doit être signée.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Un débat s'engage.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'**unanimité** de :

- **ACCEPTER le don de 1 616,13 €** à l'article 756 « libéralités reçues » ;
- **ACCEPTER en contrepartie de ce don** d'organiser sur l'année scolaire 2025-2026 des animations échiquéennes au sein des APS du groupe scolaire « les hirondelles »;
- **CHARGER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à confirmer aux associations concernées « l'Échiquier du marais » et « l'Échiquier Saint Maixentais » l'acceptation du don et de l'organisation des animations découverte des échecs ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer avec le président de l'association « l'Échiquier Saint Maixentais » la convention correspondante d'engagements pédagogiques et financiers comme présentés ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence.

Fait et délibéré,

A Magné, le 26 juin 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Francette CHAUVET**